Comment gérer les élèves dits perturbateurs ?

A partir de l'interview de Christophe Marsollier

Faire vivre ces principes dans le contexte du premier degré

1. Comment installer et instituer des espaces et des temps de parole

Dans le premier degré : problématique des espaces et de l'absence de personnel qui ne soit pas devant l'élève

Préalable:

- Effectuer un travail autour des émotions est nécessaire dans toutes les classes pour permettre aux élèves de mettre des mots sur leurs émotions et d'oser les exprimer.
- Favoriser les prises de parole des élèves par ses pratiques de classe.
- Proposer une formation à l'écoute pour l'enseignant (possibilité d'une personne ressource qui forme ses collègues)
- Instituer un temps de parole et d'écoute à l'emploi du temps et s'y tenir.

Deux types de gestion :

- Une gestion collective lorsque le problème a une incidence sur l'ensemble de la classe.
- Une gestion individuelle lorsqu'il s'agit d'un incident personnel

La gestion collective

- Conseil de coopération pour trouver une solution aux problèmes collectivement
- Réfléchir à l'organisation d'un espace écoute
- Mise en place d'une boîte à mots/maux mais aussi boîte à idées pour partir des besoins des élèves. Tout au long de la semaine les élèves pourraient y déposer des billets.
- Instaurer les messages clairs (au retour de la récréation par exemple ou quand nécessaire)
- Chez les plus petits, instaurer un temps de discussion avec utilisation du bâton de parole pour développer l'écoute.

La gestion individuelle

Elle se fera pendant les récréations ou lorsque les élèves seront en autonomie. Elle ne sera pas effectuée forcément par l'enseignant de la classe, un autre adulte peut intervenir si nécessaire.

- Réfléchir en amont, en équipe à un protocole individuel (une trame) auquel chaque enseignant pourra se référer
- Installer dans la classe un espace refuge ou disposer d'une mallette contenant du matériel permettant à l'élève de se calmer et de s'exprimer.

2. Comment poser la sanction

Dans le premier degré : problématique : absence de l'instance : « conseil de discipline »

L'instance dans le premier degré peut être l'équipe éducative qui permettrait :

- Un temps d'écoute de l'élève,
- Un rappel de la règle,
- Des propositions de solutions ou d'aides (réflexion ensemble)

Préalable:

- Discuter et élaborer **ensemble** les règles de vie et les sanctions en conseil de coopération (conseil d'élèves)
- Harmoniser les règles au sein de l'école

Points de vigilance :

- Différer la discussion pour éviter une gestion « à chaud »
- Les sanctions seront graduées et adaptées au cas particulier de l'élève